L'INSERTION PROFESSIONNELLE DES STAGIAIRES AFPA

Un aspect de l'évolution du rapport formation-emploi

par

Jean GRISEZ*

Les activités de l'AFPA dans le domaine de la formation professionnelle sont multiples. L'essentiel de son dispositif est toutefois consacré, depuis les origines, à la formation d'ouvrier (e)s et d'employé(e)s qualifi(e)s. Cet article tente de mettre en évidence ce que révèlent les conditions de l'insertion professionnelle des stagiaires AFPA quant aux rapports formation-emploi pour le niveau V de formation. A travers cette approche, les évolutions observées concernent directement l'AFPA, mais sont aussi significatives de mutations du système général de formation et de l'évolution du profil de la population — qualifiée ou non — ayant quitté le système éducatif. Les observations faites sont aussi révélatrices des systèmes de gestion de la main-d'œuvre et de leur transformation à partir des évolutions techniques et économiques.

SOMMAIRE

	Pages
1. **L'insertion professionnelle des stagiaires AFPA : les constats**	42
2. **La dégradation de l'après-formation n'est pas propre aux stagiaires AFPA, ni liée à une situation passagère**	45
3. **Les sorties de l'appareil éducatif au niveau V croissent; l'emploi régresse**	46
4. **Crise de l'emploi et finalité des actions de formation**	48
5. **Retrouver la concordance formation-emploi ou former sans elle ?**	50

(*) Chargé d'études à l'Association nationale pour la formation professionnelle des adultes (AFPA). Responsable de l'observatoire de l'insertion et du devenir professionnels des stagiaires.

1. L'INSERTION PROFESSIONNELLE DES STAGIAIRES AFPA : LES CONSTATS

Les organismes qui dispensent une formation à contenu professionnel sont ordinairement soucieux de connaître les « besoins » des milieux où devraient s'insérer les personnes formées. En période de stabilité ou d'évidence de ces besoins il ne s'agit que d'ajustements. En période de crise ou de mutation, les interrogations sont plus fondamentales : elles portent sur la finalité et les perspectives de la formation professionnelle; elles englobent les différentes filières de formation et ce que l'on peut savoir ou prévoir des évolutions de l'environnement.

La connaissance des suites des formations, qui révèlent l'utilisation différentielle faite des qualifications acquises, est l'un des moyens dont on dispose pour reconnaître les zones de dérive dans les rapports formation-emploi.

Avant de tenter quelques réflexions à ce sujet, il faut brièvement exposer les constats qu'a permis d'établir, au cours des dernières années, de 1979 à 1982, le dispositif d'observation (cf. encadré sur le dispositif d'observation de l'insertion professionnelle des stagiaires AFPA) principalement au niveau V (1), car pour ce niveau, une crise est manifeste dans l'ensemble du système formation-emploi.

Les principaux indicateurs (cf. encadrés sur les principaux indicateurs relatifs à l'insertion professionnelle) qui permettent d'établir un cadrage de la situation concernent l'accès à l'emploi et corrélativement, au chômage d'insertion; l'accès au métier appris, qui fait intervenir la concordance entre le métier appris et l'emploi obtenu; l'exercice du métier appris qui outre les déterminants précédents, est soumis aux effets du chômage de rotation.

DISPOSITIF D'OBSERVATION DE L'INSERTION PROFESSIONNELLE DES STAGIAIRES AFPA

Le dispositif couvre l'ensemble des formations dites « classiques » des niveaux V, IV et III; il exclut les préformations, les actions ponctuelles et, actuellement, les sections de perfectionnement.

L'observation est réalisée par enquête postale, en moyenne 8 à 9 mois après les sorties. L'interrogation porte principalement sur les situations professionnelles au 6e mois après la sortie et à la date de l'enquête, car les sorties des stages AFPA se produisent tout au long de l'année.

La couverture de l'enquête postale est, après deux relances, en moyenne de 73 % sur les questionnaires envoyés; le taux de réponse sur les questionnaires parvenus aux destinataires est de 78 %; le taux d'inconnus postaux est de 6 %. Des enquêtes de contrôle auprès d'échantillons de non-répondants sont effectuées; les biais constatés n'entachent que très peu les résultats en raison de la faible proportion des non-répondants.

L'enquête s'adresse à toutes les personnes ayant accompli complètement le stage, reçues ou non à l'examen, soit annuellement environ 35 000 formés au niveau V et environ 4 500 pour l'ensemble des niveaux IV et III.

Après un essai effectué sur les sorties de juin, juillet, août 1979, le dispositif est devenu permanent depuis les sorties de juin 1980; il donne lieu à publication de résultats deux fois par an; chacune d'elles porte sur les sorties qui se sont produites pendant un semestre; elle comporte un rapport national, des fascicules régionaux (régions-programme) et des états locaux.

PRINCIPAUX INDICATEURS RELATIFS A L'INSERTION PROFESSIONNELLE

Dénomination des taux	Population prise en compte	Population de référence pour le calcul du %
● Accès à l'emploi....	Ayant obtenu un emploi conservé ou non.	Ensemble des formés ayant répondu à l'enquête.
● Accès au métier appris	Ayant obtenu un emploi dans le métier appris (ou voisin) conservé ou non.	*Idem.*
● Concordance entre le métier appris et l'emploi occupé.	Occupant un emploi dans le métier appris.	Actifs occupés.
● Exercice du métier appris.	Occupant un emploi dans le métier appris.	Ensemble des formés ayant répondu à l'enquête.
● Chômage d'insertion.	N'ayant pas encore travaillé (service militaire exclu).	*Idem.*
● Chômage de rotation.	Étant en chômage après emploi.	Actifs occupés + chômeurs après emploi.

Chaque taux est établi à chacune des deux dates de référence :
— au dernier jour du 6e mois après la sortie;
— à la date de réponse à l'enquête, soit en moyenne 8-9 mois après la sortie.

En moyenne, pour l'ensemble des formés de niveau V, sortis entre les mois de mars 1981 et d'août 1981 (soit environ 14 000 personnes), les indicateurs présentent les valeurs suivantes :

Indicateurs de l'insertion professionnelle

En %

Sorties Mars 1981 à Août 1981	Au 6e mois après la sortie	A la date de l'enquête (8-9 mois après la sortie)
	%	%
Taux d'accès à l'emploi	64	69
Taux de concordance : métier appris/emploi obtenu	66	64
Taux d'accès au métier appris	42	44
Taux d'exercice du métier appris...	32	31
Taux de chômage d'insertion (Service militaire exclu)	32	28
Taux de chômage de rotation	22	29

(1) C'est-à-dire niveau CAP, BEP ou CFP.

Ainsi en moyenne, au niveau V (cf. encadré sur les niveaux de formation) sur cent stagiaires formés et huit à neuf mois après la sortie, environ 70 ont accédé à l'emploi, dont 45 ont obtenu un emploi dans le métier appris ou voisin — emploi conservé par une trentaine d'entre eux — le chômage de rotation étant dû à la précarité de plus de la moitié des emplois occupés.

Ces données globales doivent être nuancées selon les secteurs de formation et d'emploi, la moyenne générale dépendant de l'importance relative de chaque secteur dans le dispositif de formation (cf. encadré sur les formations AFPA).

Les taux d'accès au métier appris se situent entre 50 % et 60 % et les taux d'exercice aux environs de 40 % pour le bâtiment gros-œuvre, la restauration-hôtellerie, les conducteurs, la mécanique auto-réparation, la tôlerie-tuyautage, l'électricité industrielle.

Par contre, pour les secteurs du soudage, de la mécanique et de l'habillement les taux d'accès au métier appris sont respectivement de 41 %, 30 %, 22 % et les taux d'exercice de 25 %, 22 %, 15 %.

Selon les régions on observe également des différences importantes aux extrêmes : les taux d'exercice s'échelonnent de 25 % à 47 % dans le secteur bâtiment second-œuvre, et de 21 % à 39 % dans le secteur métaux.

Pour ces deux secteurs, on observe en effet des difficultés d'insertion dans les régions Nord-Pas-de-Calais, Picardie, Champagne-Ardenne et Poitou-Charentes, liées à la crise économique et industrielle particulièrement sensible pour la plupart d'entre-elles; et des taux d'exercice supérieurs à la moyenne nationale dans les régions d'Ile-de-France et Rhône-Alpes où l'activité industrielle s'est davantage maintenue.

Ainsi au niveau V, malgré des différences non négligeables entre secteurs et entre régions, les difficultés d'insertion sont importantes.

Par contre, ces difficultés ne se retrouvent pas aux niveaux IV et III. Les effectifs formés annuellement à ces niveaux, à l'AFPA, sont certes beaucoup plus faibles qu'au niveau V (environ 4 500 contre 35 000) mais ne sont pas explicatifs de ce phénomène puisque de nombreuses spécialités au niveau V comptent également de faibles effectifs. Les techniciens de l'électronique, des automatismes, de l'informatique, formés à l'AFPA, connaissent des taux d'exercice du métier appris de l'ordre de 75 % à 85 %; les techniciens du bâtiment, les dessinateurs, les secteurs de la comptabilité et du secrétariat ont, selon les spécialités, des taux d'exercice qui avoisinent ou dépassent 60 %.

DÉFINITIONS (*) DES NIVEAUX DE FORMATION

Nomenclature interministérielle des niveaux de formation

Niveau VI. — Sorties du premier cycle du second degré (6e, 5e, 4e, 3e pratique) et des formations professionnelles en un an (CEP : certificat d'éducation professionnelle, CPPN : classe préprofessionnelle de niveau, CPA : classe préparatoire à l'apprentissage).

Niveau V bis. — Sorties de 3e et des classes du second cycle court avant l'année terminale.

Niveau V. — Sorties de l'année terminale des cycles courts professionnels et abandons de la scolarité du second cycle long avant la classe terminale.

Niveau IV. — Sorties des classes terminales du second cycle long et abandons des scolarisations post-baccalauréat avant d'atteindre le niveau III.

Niveau III. — Sorties avec un diplôme de niveau bac + 2 ans, dans certains cas bac + 3 ans (DUT : diplôme universitaire de technologie; BTS : brevet de technicien supérieur; instituteurs; DEUG : diplôme d'études universitaires générales; école de la santé, etc.).

Niveau II + I. — Sorties avec un diplôme de second ou troisième cycle universitaire, ou un diplôme de grande école.

N.B. — Les formations AFPA sont homologuées soit au niveau V, soit aux niveaux IV ou III. Les préformations et préparatoires sont situées au niveau V bis.

(*) Reprises de J. Affichard, *in Économie et Statistique*, n° 134.

C'est donc bien principalement au niveau V qu'apparaît une dégradation de la relation formation-emploi. Cette dégradation accompagne celle qui s'est manifestée à la fin de l'année 1974 dans la situation de l'emploi et s'est développée depuis.

La première comparaison qui a pu être effectuée a porté sur les stagiaires sortis aux mois de juin, juillet, août 1979 par rapport aux stagiaires sortis au cours de l'année 1974. Depuis 1979, on peut établir des comparaisons annuelles. Les évolutions sont retracées dans le tableau ci-dessous.

Evolution du taux de chômage d'insertion et des taux d'exercice du métier appris (ou voisin)

Au 6e mois après la sortie	Stagiaires AFPA (secteur bâtiment)				Stagiaires AFPA (secteur métaux-électricité)			
	Sorties 1974	Sorties juin-juillet-août			Sorties 1974	Sorties juin-juillet-août		
		1979	1980	1981		1979	1980	1981
	%	%	%	%	%	%	%	%
Taux de chômage d'insertion	4	14	25	33	3	15	23	30
Taux d'exercice du métier appris...	73	53	43	33	75	44	36	31

Les formations AFPA

Niveaux de formation	Nombre de formés annuellement	Secteurs de formation et principales spécialités
Niveau V Stages de 1 000 à 1 600 heures	Environ 35 000 Âges : < 20 ans..... 14 % 20-25..... 48 % 26-30..... 19 % > 30 ans..... 19 %	Bâtiment gros-œuvre (maçons, conducteurs engins). Bâtiment second-œuvre (plâtrerie, peinture), Installation sanitaire et/ou thermique (métallerie, menuiserie, électricité). Electricité industrielle. Mécanique (ajustage, tournage, fraisage). Mécaniciens auto et réparation. Tôlerie, tuyautage, soudage. Conducteurs routiers. Restauration, hôtellerie, opératrice tissus. Bureau (aide-comptable, sténo-dactylo).
Niveaux IV et III Stages de 1 600 à 2 000 heures	Environ 4 500 Âges : 20-25..... 45 % 26-30..... 33 % < 30 ans..... 22 %	Techniciens du bâtiment. Dessinateurs. Electroniciens, automaticiens, techniciens. Physiciens-chimistes. Informatique. Comptabilité, secrétariat, commerce, distribution.

A quoi, il faut ajouter les sections de préparation et les sections de perfectionnement qui représentent, respectivement, environ 9 % et 3 % du dispositif dit « classique ». Mais, outre ce dispositif classique, sont dispensées des préformations en faveur des jeunes demandeurs d'emploi (près de 10.000 jeunes annuellement) et sont conduites des actions au titre de la formation continue (environ 17 500 stagiaires pour 2 millions d'heures travaillées), au titre du Fonds national pour l'Emploi et à celui de la coopération internationale.

Pour le secteur « emplois de bureau » on ne dispose pas de la référence 1974, mais pour les sorties des mois de juin, juillet, août des années 1979, 1980, 1981, les taux de chômage d'insertion sont respectivement de 41 %, 48 %, 48 % et les taux d'exercice du métier appris de 39 %, 33 %, 28 %.

On peut établir un parallèle entre l'évolution des taux de chômage d'insertion et celle des demandes d'emploi à l'ANPE émanant de l'ensemble de la population des hommes ouvriers qualifiés et des femmes employées qualifiées.

Evolution des demandes d'emploi en fin de mois à l'ANPE

	Moyenne des DEFM des mois juin, juillet, août			
	1974	1979	1980	1981
Hommes (ouvriers qualifiés)	41 524	197 694	194 007	289 624
Femmes (employées qualifiées)	70 255	278 318	307 060	346 586

En effet, les facteurs multiplicatifs pour les taux de chômage d'insertion des stagiaires AFPA, relatifs aux années 1979, 1980, 1981 par rapport à l'année 1974, en ce qui concerne l'ensemble bâtiment-métaux-électricité, sont approximativement de 4; 6 et 8; or, pour les demandes d'emploi en fin de mois, hommes ouvriers qualifiés, ils sont de 4,7; 4,7 et 6,9.

En ce qui concerne les stagiaires des formations « emplois de bureau », les facteurs multiplicatifs pour les taux de chômage d'insertion relatifs aux années 1980, 1981 par rapport à l'année 1979 sont de 1,2 et 1,2, et pour les demandes d'emploi en fin de mois, femmes qualifiées ils sont de 1,1; 1,2.

Les évolutions sont donc concordantes, étant entendu que les formations dans le secteur « Bâtiment-Métaux » comptent 96 % d'hommes et les formations « emploi de bureau », 93 % de femmes.

De 1980 à 1981, l'évolution, en termes de décroissance du taux d'exercice du métier appris, s'est aggravée pour quelques secteurs relativement protégés jusque-là : bâtiment gros-œuvre, conducteurs, tôlerie tuyautage ainsi que pour deux secteurs en position difficile : soudage et mécanique. Elle a conservé la même ampleur pour le secteur bâtiment second-œuvre et le secteur bureau qui étaient proches de la moyenne. Elle s'avère faible pour le secteur réparation-auto, demeurant au-dessus de la moyenne et pour le secteur habillement qui se trouve néanmoins dans la position la plus difficile. D'une manière générale, les écarts moyens entre secteurs tendent à se réduire tout en demeurant importants aux extrêmes.

Ces difficultés à l'insertion tendent-elles à s'estomper avec le temps ? Des enquêtes de cheminement n'ont pu encore être effectuées pour les sorties dont nous faisons état, puisqu'elles se font généralement quatre ou cinq ans après les sorties. On ne dispose donc d'indications que d'après les enquêtes-contrôle faites en 1980 et en 1981 auprès d'échantillons restreints de personnes n'ayant pas répondu aux enquêtes postales et d'après une enquête effectuée au début de l'année 1982 par J. M. Dufour, dans la région Nord, auprès des ex-stagiaires des formations métaux 8-9 mois après la sortie. Les enquêtes-contrôle indiquent que parmi les personnes sans emploi au sixième mois après la sortie, environ 50 % à 60 % n'en avaient toujours pas vers le douzième ou treizième mois. De même, dans la région Nord, parmi les ex-stagiaires métaux qui ne travaillaient pas encore au neuvième mois, 60 % n'avaient toujours pas obtenu d'emploi au dix-huitième mois.

Ces indications partielles laissent penser que le chômage d'insertion, lorsqu'il persiste au sixième mois, ne se résorbe ensuite que lentement (l'enquête générale montre que près de 80 % des emplois obtenus dans les six mois, le sont dans les deux premiers mois).

Il faut également noter que lorsque l'accès à l'emploi est tardif, il ne se réalise qu'exceptionnellement dans le métier appris.

Les enquêtes successives des années 1980, 1981, 1982 qui révèlent une difficulté croissante de l'insertion professionnelle dans le métier appris montrent, par ailleurs, que certaines modalités d'emploi demeurent très semblables d'une enquête à l'autre, notamment en ce qui concerne le statut professionnel et les classifications d'embauche. L'emploi est précaire dans un peu plus de la moitié des cas : emploi à durée déterminée, intérim ou formules du type pacte pour l'emploi. Cette précarité entraîne un chômage précoce après emploi : le taux est de 30 % après quatre ou cinq mois d'exercice et ce chômage atteint au moins autant, et parfois davantage, ceux qui exercent le métier appris.

L'embauche dans le métier appris se fait à un niveau inférieur à celui d'ouvrier professionnel dans 25 % à 30 % des cas dans le secteur bâtiment et dans 15 % à 20 % des cas dans le secteur métaux électricité.

L'emploi est principalement obtenu dans les petites et moyennes entreprises : en effet 65 % des recrutements ont lieu dans les entreprises de moins de vingt personnes pour le bâtiment et 60 % dans les entreprises de moins de cinquante personnes pour le secteur métaux.

Notons enfin une autre constante observée lors des enquêtes successives, celle de la répartition des emplois lorsqu'ils ne sont pas dans le métier appris, ou un métier voisin : ces emplois s'avèrent des emplois non qualifiés dans le secteur industriel pour un peu plus de la moitié et pour environ 30 % dans le secteur tertiaire (transports, commerce, services). On observe toutefois quelques différences selon les secteurs de formation qui semblent indiquer deux tendances : une orientation vers certains secteurs d'emplois liée aux origines socioprofessionnelles des populations, un accès plus facile à certains emplois, du fait de la formation reçue (bien que l'emploi, le plus souvent non qualifié, ne fasse pas directement appel à l'utilisation de la qualification acquise).

Tels sont, rapidement décrits, les principaux aspects des difficultés et des modalités de l'insertion professionnelle des stagiaires récemment formés au niveau V.

Le fait que cette dégradation accompagne celle du marché du travail, l'existence aussi des disparités régionales, traduisent de toute évidence les effets de facteurs conjoncturels. Mais le fait que l'ordre relatif des différents secteurs se maintienne approximativement, d'une enquête à l'autre, révèle l'existence de facteurs structurels qui affectent plus particulièrement certains secteurs.

Les secteurs utilisant le plus la formation s'avèrent ceux où simultanément l'évolution technologique ne provoque pas de changements importants de qualification, où l'emploi est déconcentré et pour lesquels les conditions d'exercice demeurent dans un contexte traditionnel. Les formations qui débouchent sur des secteurs où l'évolution technologique provoque un déplacement du niveau d'intervention et celles fondées sur des mono-spécialisations soumises aux transformations des productions industrielles, sont celles dont l'utilisation devient la plus incertaine.

2. La dégradation de l'après-formation n'est pas propre aux stagiaires AFPA, ni liée à une situation passagère.

L'accroissement du chômage d'insertion à l'issue des formations de niveau V, la diminution de la concordance entre les emplois obtenus et le métier appris, enfin l'existence d'un chômage précoce après emploi lié au caractère précaire d'emplois temporaires ou d'intérim, suscitent quelques interrogations immédiates.

Cette dégradation partielle des suites des formations professionnelles est-elle propre à l'AFPA dont les formations ou leurs lieux d'implantation ne seraient plus adaptés au marché de l'emploi et aux besoins des entreprises? Est-on en présence d'une situation passagère liée à une crise conjoncturelle de l'emploi destinée à se résorber?

Si l'on ne pouvait répondre entièrement par l'affirmative à ces questions, si donc l'acquisition d'une qualification dans les métiers les plus répandus n'était pas une condition suffisante pour obtenir un emploi et pour être prémuni contre le chômage, quels seraient le sens, les perspectives et les limites de la plupart des formations « qualifiantes », initiales ou postscolaires, au niveau V?

Que le chômage d'insertion, la concordance partielle entre les emplois occupés et le métier appris, le chômage après emploi, ne touchent pas seulement, et même pas particulièrement, les stagiaires AFPA s'avère, en l'état actuel des informations sur les suites des formations, un fait à peu près assuré.

Les données provisoires de l'enquête d'insertion, effectuée par l'observatoire des entrées dans la vie active du CEREQ, sur la situation en mars 1980 des jeunes sortis des classes de CAP ou BEP au mois de juin 1979, font état d'un taux de chômage d'insertion qui, 9 mois après la sortie, s'élèverait à 21 % pour les garçons et à 45 % pour les filles. Dans le même temps, on relève pour les stagiaires AFPA d'âge inférieur ou égal à vingt ans, et pour les secteurs du bâtiment, des métaux et de l'électricité, un taux de chômage d'insertion de 12 % et pour le secteur bureau, un taux de 22 % (cf. encadré sur les profils d'emploi différents pour les stagiaires de l'AFPA et les élèves de lycées d'enseignement professionnel).

On peut également rapprocher, avec les mêmes réserves, la situation des jeunes au mois de mars 1980 se déclarant élèves en mars 1979 et titulaires d'un CAP-BEP, établie par l'enquête annuelle sur l'emploi de l'INSEE, qui fait état d'un taux de chômage de 15 % pour les garçons et de 45 % pour les filles, de la situation aux mêmes dates des stagiaires AFPA mentionnés précédemment pour lesquels le taux de chômage (insertion plus rotation) est de 27 % pour les garçons et de 30 % pour les filles.

Indépendamment de toute comparaison entre filières, qu'on ne pourrait fonder sur ces seules données, on constate que le chômage - d'insertion et de rotation touchait déjà également en 1979 les jeunes issus de la principale filière de formation au niveau V.

Quant à savoir si cette situation est passagèrement liée à une crise conjoncturelle de l'emploi destinée à se résorber, il est plus difficile, sinon impossible actuellement, de se prononcer avec certitude. Que les difficultés actuelles soient liées à une crise économique semble l'évidence, voire une tautologie. Que la crise soit seulement conjoncturelle paraît moins certain. Sans doute est-ce le cas dans quelques secteurs non industriels, d'emploi traditionnel, tels une grande partie du bâtiment, les transports routiers, l'hôtellerie.

Mais quand des facteurs structurels s'ajoutent aux facteurs conjoncturels, il devient plus difficile de miser sur un caractère passager. C'est le cas dans plusieurs secteurs industriels dont le plus typique est celui de la mécanique. Le secteur industriel connaît une baisse des effectifs salariés et une croissance importante du chômage des ouvriers qualifiés. En outre, tout laisse prévoir que la création de nouveaux emplois s'accompagnera de déplacements de niveaux de compétence, d'obsolescence de certaines qualifications et de l'émergence de nouvelles fonctions. Le développement de l'électronique, des automatismes, de la robotique suscitent des interrogations quant au niveau (*a fortiori* à l'ampleur) des besoins en formation qu'ils pourront susciter. Mais il semble assuré qu'il ne laissera pas en l'état la pertinence des formations traditionnelles de qualification moyenne.

Le secteur tertiaire non marchand connaît encore une certaine croissance de l'emploi (+ 9 % sur la période 1975-1980) mais, là aussi, l'introduction des nouvelles technologies suscite les inquiétudes.

Quant au secteur tertiaire marchand qui assure la plus forte progression des effectifs salariés (+ 16 % sur la période 1975-1980) la qualification, lorsqu'elle est requise, s'y acquiert sur le tas pour ce qui concerne les postes d'employés qualifiés.

3. LES SORTIES DE L'APPAREIL ÉDUCATIF AU NIVEAU V CROISSENT. — L'EMPLOI RÉGRESSE

Les données socio-économiques les plus récentes (2) montrent que l'état général actuel de la correspondance formation-emploi est caractérisé au niveau V par un excédent de main-d'œuvre qualifiée débutante, issue des filières traditionnelles de l'enseignement technique et de l'apprentissage.

Cette situation n'est pas due à une diminution du taux d'embauche de débutants, restée constante depuis 1973 (12 %) mais, d'une part, à la baisse des effectifs salariés du secteur secondaire (moins 8 % sur la période 1975-1980) et à la diminution des recrutements (moins 16 % sur une année pour 1979 par rapport à 1973) et surtout, d'autre part, à la croissance des sorties du système éducatif au niveau V et à celle de l'apprentissage. Le pourcentage de jeunes titulaires d'un CAP ou d'un BEP est passé de 33 % en 1973 à 45 % en 1980.

Les sorties au niveau V (apprentissage compris) représentaient en 1978, 49 % des sorties de l'appareil scolaire initial, enseignements de niveau IV et enseignements supérieurs compris.

Plusieurs éléments rendent difficile l'insertion professionnelle à ce niveau : facteurs sélectifs à l'embauche, concurrence entre les jeunes sortis récemment de formation, ceux de même niveau ayant perdu leur emploi mais ayant acquis une expérience professionnelle et ceux qui, possesseurs d'une formation de qualification supérieure se portent, ne serait-ce que temporairement, vers les emplois de qualification moindre. Ainsi les jeunes de niveau V, même titulaires d'un CAP-BEP, « résistent de moins en moins bien à la déclassification à l'embauche et s'insèrent en proportion croissante dans des postes

(2) Voir notamment : « L'entrée des jeunes dans la vie active », *Économie et statistique*, INSEE, n° 134, juin 1981.

DES PROFILS D'EMPLOI DIFFÉRENTS POUR LES STAGIAIRES DE L'AFPA ET LES ÉLÈVES DE LYCÉES D'ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL (LEP) *

Quelques conclusions d'une étude menée par l'AFPA et le CEREQ (1)

L'objet de cette étude était de comparer les cheminements professionnels de jeunes issus de deux systèmes éducatifs distincts et d'étudier dans quelle mesure et de quelle manière la spécificité d'un mode de formation est susceptible d'avoir une incidence sur le devenir professionnel des jeunes.

L'analyse a été centrée sur quelques repères précis : d'une part l'insertion dans la vie active, les rythmes de déroulement des carrières, la situation professionnelle après huit années de vie professionnelle, d'autre part l'évolution des qualifications, les ruptures et les changements d'activité, l'accès à la formation permanente. Par-delà les différences imputables à l'une ou l'autre filière d'enseignement, on s'est également interrogé sur les déterminants généraux des débuts de carrière des jeunes ayant reçu une formation d'ouvrier qualifié.

Les résultats de cette étude ont quelques années d'âge (1), ils renvoient à une situation générale du marché du travail d'avant la crise. Aussi, les données quantitatives recueillies (taux de chômage de déqualification à l'embauche, etc.) n'ont en elles-mêmes qu'une valeur relative. Par contre et au vu des premiers résultats des enquêtes de cheminement de l'Observatoire EVA du CEREQ (2) et des enquêtes menées à l'AFPA par Jean Grisez, les mécanismes mis à jour aussi bien dans les processus d'insertion que dans celui du déroulement des carrières demeurent d'actualité. Le développement de la crise semble avoir eu pour résultat essentiel de grossir les effets de certains de ces mécanismes sans pour autant en modifier fondamentalement la nature, au moins jusqu'à la fin des années *soixante-dix. Les résultats des enquêtes AFPA sur les promotions 1980-1982 témoignent d'une augmentation considérable des emplois précaires occupés par une majorité des jeunes sortants. Cette situation, par son ampleur est un phénomène récent; elle ne permet pas d'extrapoler les tendances passées aux « carrières » professionnelles que connaîtront ces jeunes dans les années à venir. La situation sociale et économique très contrastée des régions prises en compte dans cette enquête (Région Parisienne, Haute-Normandie, Nord) a permis de saisir le caractère déterminant de l'environnement local sur les conditions de réalisation concrète du rapport entre formations et emplois, au niveau V de formation.*

Le rappel des principales conclusions de cette étude, apporte ainsi une information complémentaire sur les conditions d'entrée dans la vie active des jeunes stagiaires de l'AFPA. Si elles soulignent, bien évidemment, des aspects qui relèvent de la spécificité des deux institutions et de leurs populations scolarisées, elles établissent aussi l'importance des conditions économiques locales non seulement sur les conditions d'accès aux premiers emplois mais également sur le déroulement de la vie professionnelle des jeunes.

I. DES CONDITIONS D'INSERTION SPÉCIFIQUES

1. Les caractéristiques locales de développement de la filière AFPA déterminent une part des différences observées dans les modalités d'insertion des anciens stagiaires. Ainsi, dans le Nord, la densité du réseau régional de formation de l'AFPA semble susciter un effet de reconnaissance plus immédiat de la qualification de ceux-ci. A l'inverse, en Région Parisienne où les formations AFPA sont moins fortement implantées, les anciens stagiaires se voyaient accorder à l'embauche, une classification inférieure à celle des jeunes issus des classes de CAP (en LEP) alors même que le contexte général du marché du travail y était plus favorable.

2. Pour une spécialité donnée, les modalités d'accès aux premiers emplois diffèrent selon la filière de formation (AFPA ou CAP en LEP). Ces différences portent à la fois sur les caractéristiques des entreprises d'embauche (taille, secteur) et la nature des emplois occupés (qualification, classification et salaire). Ces spécificités sont particulièrement fortes à l'issue des spécialités de la mécanique (ajustage, tournage, fraisage) : les petites entreprises (< 50 salariés) de mécanique générale semblent privilégier l'embauche des anciens stagiaires de l'AFPA, les jeunes des LEP sont davantage recrutés dans les grandes entreprises qui, sur la période considérée (jusqu'en 1975) ont été fortement créatrices d'emplois (automobile, aéronautique, construction électrique).

Au sein même d'entreprises semblables, les anciens stagiaires de l'AFPA occupent fréquemment des premiers emplois de production alors que les jeunes issus de LEP ont eu de plus grandes possibilités d'accès à des emplois plus qualifiés *(la qualification des emplois a été estimée à partir de l'analyse des tâches effectuées). Ceci ne préjuge en rien du niveau de* classification *accordé lors du premier emploi. Alors même que le contenu de leur emploi est plus qualifié les jeunes issus de LEP étaient plus fréquemment embauchés comme P1 stagiaires (mécanique) ou compagnon débutant (bâtiment) que leurs homologues de l'AFPA, classés P1 ou compagnon (3). Cette spécificité des entreprises, secteurs et emplois d'embauche, s'est trouvée vérifiée quelle que soit la structure industrielle régionale.*

3. Il est donc possible d'évoquer l'existence de relations privilégiées entre chacun des appareils de formation et des « segments » particuliers de l'appareil industriel. Les origines de ces relations ne sont pas aisément repérables. Elles sont certainement à rechercher dans l'histoire même de la constitution de ces systèmes de formation, le développement de l'un et de l'autre ayant correspondu à l'émergence de besoins en qualifications spécifiques. On peut, à cet égard, émettre l'hypothèse que le « rôle régulateur » de l'AFPA a davantage correspondu aux besoins en personnel qualifié des petites et moyennes entreprises qu'à ceux des grandes entreprises dont les moyens propres en formation ont été — et demeurent toujours — plus développés. Les stagiaires de l'AFPA, qu'ils soient adultes ou jeunes bénéficieraient ainsi d'une sorte d'image de marque rémanente.

II. UNE HOMOGÉNÉISATION DES SITUATIONS EN COURS DE VIE PROFESSIONNELLE

1. Les caractéristiques des modalités d'insertion déterminent, pour partie, celles des emplois futurs selon des mécanismes communs à l'ensemble des deux populations enquêtées : la mise en évidence, dans le processus de déroulement des huit premières années de vie professionnelle, de deux phases distinctes : l'une d'adaptation, de stabilisation dans l'emploi, l'autre de carriérisation (4) rend bien compte de ces phénomènes d'interdépendance : quelle que soit la filière d'origine de leurs titulaires, des premiers emplois hors du métier appris et/ou fortement déclassés conduisent par exemple à des changements d'employeur plus fréquents, à un allongement de la période de stabilisation le mouvement de concentration progressif des jeunes dans les grandes entreprises est également un phénomène général, la mobilité relativement plus importante des jeunes issus de l'AFPA étant à mettre au compte des premières embauches plus fréquentes dans les petites entreprises. A l'inverse, un premier emploi dans une grande entreprise apparaît comme un gage de stabilité. La phase de carriérisation correspond à la diminution de la proportion des jeunes sur des emplois de fabrication et à leur accès à des emplois hautement qualifiés ou promotionnels. Là encore, ce sont les spécificités des premières embauches qui déterminent un rythme plus ou moins rapide au phénomène, sans en modifier le sens.

2. Le constat global du déroulement des huit premières années de vie professionnelle est ainsi celui d'un processus d'homogénéisation progressif des situations d'emploi qui tend à réduire, pour l'essentiel, les différences observées dans les conditions d'insertion des jeunes issus de chacune des filières : l'expérience professionnelle acquise au cours des premières années de vie professionnelle semble ainsi devenir l'élément de plus en plus déterminant de toute mobilité professionnelle ultérieure, au détriment des caractéristiques initiales de formation.

3. Cette tendance générale, qui est le phénomène majeur observé sur la période doit cependant être nuancé, au moins sur deux points :

— l'incidence de la filière de formation sur l'exercice du métier appris est médiatisée par la nature des premiers emplois occupés. C'est la nature de ceux-ci qui détermine le maintien ou l'abandon de situations professionnelles correspondant au métier appris. Ainsi, des premiers emplois peu ou pas qualifiés, fortement déclassifiés, conduisent à des filières d'emploi dont le contenu deviendra de plus en plus étranger à la formation reçue : les résultats des enquêtes de l'AFPA (cf. article de J. Grisez) donnent en général des taux de non-exercice du métier appris (au premier emploi) supérieurs à ceux des titulaires de CAP.

Il faut cependant se garder d'y voir là la seule conséquence du mode de formation et des caractéristiques des premiers emplois : les conditions de rémunération mais aussi le contexte régional du marché de l'emploi (et du chômage...) déterminent une bonne part de l'intensité du phénomène;

— en cours de vie professionnelle, l'accès à la formation continue est moins fréquent chez les jeunes issus de l'AFPA : c'est une conséquence à la fois d'un cursus scolaire initiale général dominé par l'échec et par un moindre niveau de formation générale (on peut établir des différences de même type au sein de la population titulaires de CAP) et des conditions plus difficiles d'accès à la formation continue dans le cadre d'entreprises artisanales ou de petite taille. Au moins sur la période de référence (jusqu'en 1975) les compléments de qualification ainsi obtenus n'ont pas eu d'incidence observable sur les carrières professionnelles.

***

En définitive on peut dire que si, effectivement, il est possible de repérer un certain «effet filière de formation » dans les conditions d'accès à l'emploi des jeunes de niveau (et qui existe également entre CAP et BEP), celui-ci n'a qu'un effet relativement limité sur les débuts de carrière :

— il détermine certes des spécificités d'accès aux premiers emplois mais moins sur l'importance de l'offre proprement dite que sur sa nature;

— ces différences tendent à s'estomper au fur et à mesure du déroulement de la vie professionnelle; plus qu'un « effet filière » il semble bien qu'il y ait, fondamentalement, une incidence particulière de la spécialité de formation et surtout du contexte socio-économique local. En fin de compte, par rapport au rôle déterminant du marché du travail local, ce sont moins les modes d'apprentissage professionnel que l'ensemble des caractéristiques de formation (y compris générale) qui différencient les conditions d'accès à l'emploi.

---

* Jean Lamoure, chargé d'études au CEREQ.

(1) L'étude a été réalisée en 1976 par A. M. Grozelier et J. Archambaud pour l'AFPA, P. Grapin et J. Lamoure pour le CEREQ, L'enquête a été effectuée par des entretiens (plus 1 500 interviews) auprès des promotions 1967 à 1969 des jeunes formés dans des spécialités de la mécanique (ajustage, tournage, fraisage) et du bâtiment (plomberie, chauffage).

(2) Cinq ans après le LEP doc. ronéo, DFC. CEREQ, 1981.

(3) Les différences dans les salaires reflètent, en règle générale, les écarts dans les classifications observées entre les deux populations.

(4) Pierre Grapin, Jean Lamoure « Quelques caractéristiques du devenir professionnel à la sortie du système éducatif », *Economie et humanisme*, n° 250, novembre-décembre 1979.

non qualifiés (3). On sait que le 7e plan prévoyait que près de 40 % des jeunes avec CAP et BEP industriel seraient OS ou manœuvres.

La situation présente du marché du travail aux niveaux VI, V *bis* et V se structure en fonction de ces données et d'une masse constante et importante d'emplois non qualifiés, estimée à 40 % de la main-d'œuvre.

Les données sur les suites des formations indiquent que pour une fraction seulement des formés au niveau V se réalise, à l'insertion, une correspondance entre l'emploi occupé et le métier appris. On peut estimer cette fraction en moyenne à 40 % pour les formations professionnelles, préparant aux métiers traditionnels, et comptant les plus grands effectifs. Autour de ce noyau d'emplois correspondant aux qualifications acquises — emplois précaires pour au moins la moitié — se constituent une zone d'insertion non professionnalisée dans les emplois non qualifiés et un ensemble de situations mixtes, également déprofessionnalisées, qui combinent emploi et formation, tels les contrats emploi-formation et les formules recherchées pour les 16-18 ans sans emploi.

Dans la situation actuelle, on assiste d'une part à une spécialisation croissante des enseignements des niveaux IV et III et à une forte professionnalisation de leurs finalités, tandis que, d'autre part, on observe au niveau V, l'instauration d'une zone de flou de moins en moins structurée par les qualifications traditionnelles.

Il semble que se reconstitue, à un niveau supérieur, le schéma de diversification spécialisée et de correspondance formation-emploi qui fut celui de l'enseignement professionnel court (conservant la diversification spécialisée mais ne débouchant plus que partiellement sur la correspondance) tandis que prennent place, aux niveaux VI et V des formes de semi-insertion et de préformation déprofessionnalisée correspondant par certains aspects à des prolongations de scolarité ou des substituts dus à la rupture du schéma de correspondance formation-emploi.

4. CRISE DE L'EMPLOI ET FINALITÉS DES ACTIONS DE FORMATION

Quelle est, dans ce contexte, la situation des formations AFPA, pour l'essentiel de son dispositif classique au niveau V?

L'efficacité du dispositif, dans un schéma de correspondance formation-emploi, reposait sur trois conditions :

— des besoins en main-d'œuvre qualifiée qui soient manifestes;

— des besoins qui ne soient pas entièrement couverts, quantitativement et qualitativement par les autres filières de formation, notamment l'enseignement technique et l'apprentissage;

— l'existence d'une population susceptible d'être candidate (candidature facilitée par la rémunération offerte) et disposant du niveau minimum pour être à même d'entreprendre la formation.

L'essentiel du dispositif au niveau V s'est développé sur ces bases avec une très grande efficacité. Mais il devient de plus en plus difficile de rencontrer la réalisation des deux premières conditions.

Notons que les formations des niveaux IV et III, reposant sur ces mêmes bases, réunissent encore pour la plupart d'entre elles les conditions de l'efficacité.

Pour les formations professionnelles de niveau V préparant aux métiers traditionnels avec des effectifs importants, les besoins connus ou prévisibles des entreprises n'orientent plus, comme par le passé, l'offre et la demande de formation. Le dispositif continue de susciter le recours à la formation — et ce d'autant plus qu'il constitue souvent l'un des seuls recours accessible — mais sans que l'on puisse se référer aux besoins des entreprises, ni à court terme pour des raisons conjoncturelles, ni à moyen et long terme car l'on connaît encore mal, parfois le sens, souvent l'ampleur des évolutions qu'entraîneront la situation économique et les changements technologiques.

Dans un contexte de sous-emploi, l'apprentissage et les CAP-BEP répondent largement aux formations initiales. Les formations AFPA n'étaient le plus souvent jusqu'ici que des formations initiales différées.

Dans ce rôle de substituts post-scolaires des enseignements professionnels, elles n'ont ni l'avantage des formations d'apprentis, insérées dans un milieu professionnel qui retient chez les maîtres d'apprentissage eux-mêmes environ 50 % des formés, ni celui des formations plus longues du type CAP-BEP, qui, si elles ne font pas preuve d'une efficacité plus grande quant à l'emploi immédiat, procurent des éléments de formation générale que des stages intensifs ne peuvent dispenser.

Les formations AFPA se différencient des autres formations par le fait de pouvoir s'y inscrire à n'importe quel moment du cheminement individuel alors que le retour aux filières de l'enseignement technique et de l'apprentissage s'avère impossible.

Mais cette possibilité même fait que l'AFPA connaît doublement les effets de la rupture du schéma de correspondance formation-emploi et de l'état du marché du travail. Elle les connaît d'abord directement, dans les suites des formations dispensées : une fraction seulement des formés seront en mesure d'utiliser de manière évidente la qualification acquise; en cela d'ailleurs l'enseignement technique court subit les mêmes effets, auxquels échappe davantage l'apprentissage. Elle les connaît ensuite indirectement, par le fait qu'elle peut constituer un recours en cas de non-emploi, pour des personnes non quali-

(3) CEREQ, *Note d'information*, n° 70.

fiées, mais aussi pour des personnes déjà qualifiées. Ce fait entraîne des conséquences importantes quant à l'origine des candidats, leur motivation et leurs possibilités d'emploi ultérieures. La composition de la population candidate et, par là-même, celle de la population formée se sont considérablement modifiées.

En 1981, parmi les stagiaires formés au niveau V, 41 % se trouvaient au chômage (dont 11 % depuis plus d'un an) à la demande de stage, contre 7 % en 1974.

La demande de formation n'est plus seulement motivée par le désir d'obtenir une qualification mais davantage par l'espoir d'obtenir ensuite un emploi, quand ce n'est pas simplement un moyen de résoudre momentanément, par « un stage », une situation difficile.

Les personnes les plus exposées aux difficultés du marché du travail (étrangers, jeunes ayant connu des échecs scolaires) s'avèrent aussi celles qui, à l'issue des formations, seront les plus exposées aux facteurs sélectifs à l'embauche.

Ainsi, parallèlement à son rôle professionnel, l'AFPA est amenée à assurer un rôle social, comme lieu de passage d'une fraction de la population non absorbée par le marché du travail, rôle social qu'elle remplit par ailleurs plus directement par ses stages de pré-formation de jeunes demandeurs d'emploi.

L'orientation vers l'AFPA se fait, dans la quasi-totalité des cas, par le canal de l'ANPE qui dispose de ce moyen pour tenter de trouver une issue à la situation d'un certain nombre de demandeurs d'emploi.

Or s'il est avéré que la formation professionnelle au niveau V n'a qu'une efficacité partielle pour accéder à un emploi, il apparaît aussi que l'efficacité est d'autant plus partielle que le recours à la formation a lieu à partir de situations de non-emploi. Le taux de chômage d'insertion, au 6e mois après la sortie de stage, pour les personnes au chômage à la demande de stage, est en moyenne de 35 % contre 19 % pour celles munies d'un emploi à la demande de stage.

En %

Situation à la demande de stage	% n'ayant pas encore travaillé au 6e mois après la sortie selon le secteur de formation				
	Bâtiment GO	Bâtiment SO	Électricité	Métaux	Bureau
	%	%	%	%	%
Avaient un emploi	16	19	19	20	32
Étaient au chômage	28	36	34	34	47
Étaient inactifs	27	30	21	25	50

Situation à la demande de stage	% occupant un emploi dans le métier appris au 6e mois selon le secteur de formation				
	Bâtiment GO	Bâtiment SO	Électricité	Métaux	Bureau
	%	%	%	%	%
Avaient un emploi	51	42	47	40	37
Étaient au chômage	37	29	32	27	29
Étaient inactifs	38	27	43	25	27

On observe également que l'accès à l'emploi se fait moins fréquemment dans le métier appris pour les personnes au chômage avant stage (taux de correspondance moyen 63 %) que pour celles possédant un emploi (taux de correspondance moyen 70 %); ce qui primerait donc dans le premier cas c'est d'abord la recherche d'un emploi.

En outre, lorsque l'embauche a lieu dans le métier appris, le taux de chômage au 6e mois après la sortie s'avère plus important lorsqu'il y avait déjà chômage avant stage que dans le cas contraire (27 % contre 10 % dans le secteur bâtiment second-œuvre et 25 % contre 17 % dans le secteur métaux).

La situation actuelle est donc caractérisée d'une manière très générale au niveau V par une utilisation directe très partielle des qualifications acquises tandis que, de ce fait même et du fait des difficultés d'emploi des personnes non qualifiées, la tendance au recours à la formation comme substitut à l'emploi — substitut momentané ou partiel — s'accentue

et tend à s'institutionnaliser en tant qu'élément de gestion de la main-d'œuvre dont l'insertion est difficile. Plus que d'autres lieux de formation l'AFPA est soumise à cette dualité des finalités de la formation professionnelle : assurer l'acquisition d'une qualification, en tant que formation initiale différée et, du même coup, pallier le chômage d'une fraction des demandeurs d'emploi; mais l'acquisition d'une qualification permettant une insertion ultérieure n'est en réalité que partiellement réalisé, comme on vient de le voir et comme il apparaît sur le graphique.

STAGIAIRES FPA DES FORMATIONS DE NIVEAU V SORTIS DE MARS 1981 A AOÛT 1981

Répartition des situations au 6e mois après la sortie, distinguées selon que les stagiaires avaient ou non un emploi à la demande de stage.

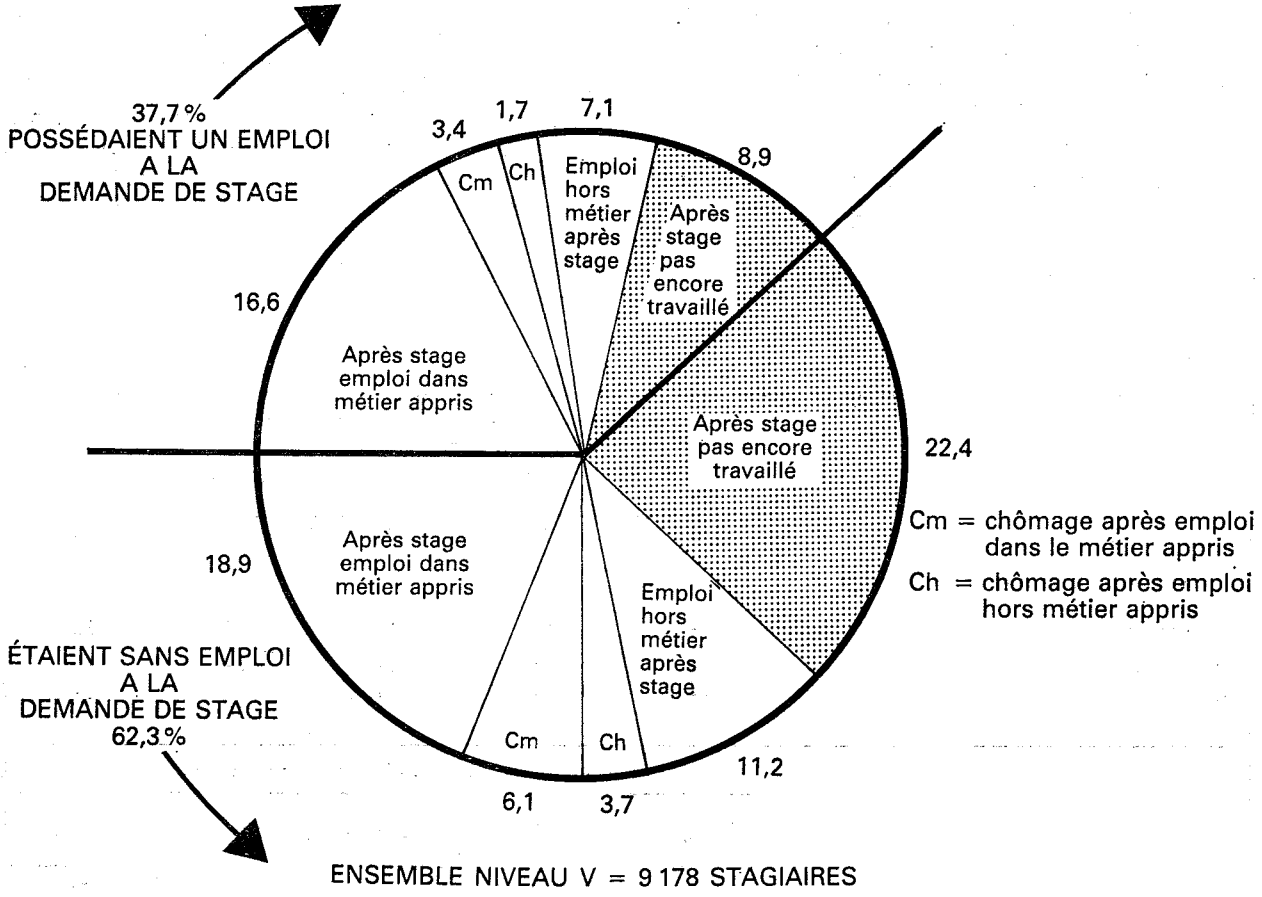

5. RETROUVER LA CONCORDANCE FORMATION-EMPLOI OU FORMER SANS ELLE?

Les réactions immédiates à cette situation sont diverses. On peut estimer qu'elle est passagère car liée à une crise de l'emploi seulement conjoncturelle et qu'une nouvelle croissance permettra l'utilisation de qualifications qu'il convient, en tout état de cause, de dispenser.

On peut faire valoir le fait que l'utilisation directe de la qualification acquise ne saurait être le seul critère de l'utilité d'une formation professionnelle; qu'en toute hypothèse elle procure un acquis dont les effets indirects sont loin d'être négligeables tant pour l'obtention d'un emploi, même étranger au métier appris, que pour le devenir professionnel ou même pour surmonter, au moins momentanément, une situation difficile.

On peut mettre en avant la très forte demande vers les stages de l'AFPA et juger qu'il importe de satisfaire cette demande, même si elle n'est pas seulement motivée par un projet professionnel ayant de fortes chances de réussite.

On peut également penser qu'il serait souhaitable de dissocier les deux finalités auxquelles répond actuellement le recours à l'AFPA : la finalité professionnelle et la finalité sociale. Il conviendrait dans ce cas de créer un dispositif « à deux vitesses » : un secteur professionnel pour l'acquisition de qualifications complètes dont l'utilisation dans une trajectoire professionnelle serait assurée et un secteur plus « social » visant à augmenter l'employabilité

des personnes les plus démunies, selon des formules plus adaptées à la diversité des situations et des acquis individuels que ne le sont les formations classiques exigeant un apprentissage méthodique de longue durée et devant répondre à des normes contraignantes. On peut même estimer que ce deuxième secteur ne devrait pas être du ressort d'un organisme de formation professionnelle.

On peut enfin, compte tenu de la faible efficacité directe des formations au niveau V, être tenté de reporter sur les niveaux IV et III l'essentiel du développement du dispositif.

Sans discuter le bien-fondé de ces réactions il apparaît évident qu'aucune ne pourrait justifier une totale absence de modification du dispositif ou une transformation unilatérale qui ne tiendrait pas compte des réalités motivant les autres réactions. Car en fait, ces diverses réactions immédiates expriment les principales faces d'une situation que l'on pourrait résumer en inversant une formule employée par B. Charlot (4) : le chômage n'est plus ce qu'il était... la formation non plus.

On ne peut tenter de prolonger les réflexions qu'inspire le constat des difficultés d'insertion des stagiaires AFPA et de la dualité des finalités de la formation, si l'on n'a pas d'abord conscience qu'il s'agit de la manifestation d'une crise générale de la formation et de l'emploi aux niveaux VI et V, elle-même prodrome d'une mutation qui s'amorce.

A l'existence d'une population quittant le système scolaire sans formation professionnelle, s'ajoute l'existence d'une population munie d'une qualification, mais que le marché du travail n'absorbe qu'au prix de l'abandon partiel de la correspondance avec la formation reçue et sans que, dans de nombreux secteurs, on puisse espérer que ce soit passagèrement.

Peut-on dire qu'il s'agirait seulement d'une désadaptation qualitative des formations par rapport aux besoins? En restant à ce niveau V on serait tenté de dire : pas encore. Pas encore car, mises à part les modernisations ponctuelles indispensables, on ne peut dire si une émergence importante de néo-métiers aura lieu, regroupant des éléments d'anciens métiers éclatés avec des éléments de nouvelles technologies et s'ils pourront faire l'objet d'une formation demeurant au niveau V.

De même, il est vraisemblable que des besoins en recyclage se révèleront, à moyen terme et dans certains secteurs, lorsque l'implantation des nouvelles technologies se développera; mais là aussi on ne connait pas encore le niveau de formation qu'exigeront ces besoins, ni leur ampleur, ni les investissements nécessaires.

Faut-il donc miser principalement sur les niveaux IV et III? Certes, dans les secteurs tels que la mécanique et l'électricité industrielle où s'opèrent des substitutions de systèmes technologiques d'ensemble impliquant un déplacement du niveau des interventions — domaines des automatismes et des systèmes où l'électronique et l'informatique prédominent — les profils recherchés sont de ces niveaux. Et si l'on hésite encore à savoir si une dichotomie s'établira entre des emplois de très haut niveau et des emplois proches du niveau V, dans la maintenance ou la gestion de systèmes, il est certain qu'une formation acquise au niveau IV offre davantage de possibilités d'évolution qu'une formation de niveau V; car, en raison du système scolaire lui-même, il est plus facile de passer du niveau IV à III, que du niveau V à IV.

C'est bien ici que réside une difficulté majeure du problème de la formation pour les populations du niveau V. Car augmenter les capacités de formation de niveau IV répond certes à une demande, mais ne peut que très minoritairement s'adresser à la population ayant quitté le système scolaire au niveau V, a fortiori VI. On ne peut raisonnablement penser qu'en l'état actuel des systèmes de formations initiale ou continue, on puisse *rapidement* donner les bases nécessaires pour le passage du niveau V à IV.

Pour les formés de niveau V, que ce soit dans l'enseignement technique court ou à l'AFPA, le problème demeure entier : il s'agit d'une formation dispensée dont on sait qu'elle sera directement utilisée par une fraction des formés seulement.

Il paraît très certainement souhaitable de procurer au plus grand nombre une qualification de niveau V — pour le moment conçue encore selon les métiers traditionnels et sanctionnée par un BEP, un CAP ou un CFP — et de donner à ceux qui n'ont pu l'acquérir une nouvelle chance postscolaire; ce que fait l'AFPA. Mais en raison de la croissance même des effectifs formés à ce niveau et du fait de la saturation du marché du travail et de l'existence d'une part importante d'emplois non qualifiés dans les secteurs secondaire et tertiaire, on doit s'attendre à une forte déclassification et une non-concordance des emplois obtenus par rapport à la formation reçue. Une action sur les conditions d'insertion et d'emploi pour réduire ce hiatus est-elle possible? Peut-être faudrait-il favoriser, pour les formés de niveau V, les possibilités de travail à temps partiel permettant à une partie d'entre eux, par une formation de beaucoup plus longue durée que les stages actuels, l'accès au niveau IV? A long terme, l'issue est sans doute dans une élévation extensive du niveau de formation générale et technique et dans une articulation cohérente entre formation de base, spécialisation professionnelle et formation continue ainsi que dans de nouvelles formes de répartition du travail.

Pour le court et moyen terme, et sans modifications des conditions d'emploi, on est conduit à s'interroger sur les facteurs d'employabilité et à

---

(4) B. Charlot : « La formation n'est plus ce qu'elle était... le chômage non plus »,
Éducation permanente, n° 57, mars 1981.

rechercher les moyens d'augmenter les chances individuelles; en effet, l'employabilité n'est pas l'emploi mais seulement une de ses conditions et elle demeure relative : pour un même emploi, on rencontre désormais des postulants dont les capacités sont très inégales et qui pour certains vont très au-delà de la compétence requise.

Dans certains secteurs, tels la mécanique et l'électricité industrielle, il sera peut-être difficile de se maintenir au niveau V pour augmenter l'employabilité. Dans ces secteurs, la modernisation des formations, au sens de mise à jour, et le perfectionnement, butent sur une limite parce qu'il s'agit moins de substituer des éléments à d'autres ou d'améliorer la qualification en la prolongeant dans le même univers technique que de changer de niveau et d'univers avec ce que cela suppose comme bases préalables nécessaires à la maîtrise technique.

Par contre, dans d'autres secteurs, l'accroissement éventuel de l'employabilité pourrait peut-être se faire horizontalement par l'acquisition, non nécessairement en continu, d'une multi-compétence, favorisée à la fois par le caractère intensif des formations AFPA et par le fait qu'elles peuvent s'inscrire à n'importe quel moment du cheminement individuel.

Dans les secteurs du bâtiment, de la réparation, de la maintenance, d'une partie du tertiaire, il est certainement possible de définir des sous-ensembles complémentaires ou adjacents dont certains éléments peuvent élargir l'acquisition complète d'une spécialité.

L'organisation modulaire, envisagée non seulement comme un aménagement temporel de la progression dans l'acquisition d'une spécialité mais aussi comme moyen de permettre une certaine combinatoire entre spécialités, est susceptible de favoriser le décloisonnement et la réarticulation d'un dispositif peut-être trop fondé sur des monospécialisations qui ont eu leur efficacité dans des années de plein-emploi.

La possibilité d'un recours plus fréquent à la formation implique une modification des conditions d'accès et ne peut se faire sans augmenter parfois la durée totale, fractionnée ou non. Mais le temps de formation consenti aux niveaux IV et III ne pourrait-il l'être dans certains cas au niveau V ?

La recherche de ce qui paraît susceptible d'accroître l'employabilité dans le court terme peut être aussi celle de ce qui pourrait être facteur de mobilité et d'adaptabilité aux situations nouvelles.

Dans une situation où la formation pour les spécialités traditionnelles est devenue excédentaire il convient sans doute de procurer au dispositif, et par là-même aux individus, les possibilités d'un ajustement à des opportunités que l'on ne pourrait mouler dans les seuls cadres préexistants.

Les conditions de possibilité de diversification des modalités et d'adaptation des contenus et durées des formations relèvent de décisions de principe mais les initiatives concrètes dépendent de la connaissance du milieu — connaissance que l'on peut avoir régionalement et localement — plutôt que d'une programmation centrale.

La question reste toutefois de savoir s'il est souhaitable de favoriser l'acquisition de compétences non susceptibles d'être sanctionnées par un diplôme reconnu, diplôme qui norme les qualifications, tant dans les entreprises que pour les individus auxquels ils confèrent un label. Ce n'est cependant guère qu'en deçà ou au delà des qualifications normées, rénovées ou non, qu'existe, au niveau V, une marge d'initiative. En deçà comme formation para-professionnelle ou en réponse à des utilités ponctuelles, au-delà pour l'acquisition de compétences péri-professionnelles. Ne se retrouve-t-on pas alors dans le cadre des formations préparatoires et des formations de perfectionnement? Oui, si l'on reste dans le schéma formation-préparatoire/formation-perfectionnement et si l'on articule toute action de formation autour des qualifications reconnues. Mais peut-être y a-t-il place pour des possibilités d'acquisition des capacités susceptibles d'accompagner tant des initiatives prises localement par les agents sociaux et économiques que des nouveaux comportements d'activité ou des nouvelles situations résultant du caractère précaire et discontinu des cheminements professionnels.

Ces éventualités encore très hypothétiques — mais pouvant être favorisées par la possibilité offerte par l'AFPA d'un recours à la formation au-delà des filières initiales et par la croissante ouverture régionale de cet organisme — demeurent toutefois relativement marginales par rapport à l'importance du dispositif classique et de son infrastructure et en regard du fait massif des difficultés d'emploi à l'issue des formations de niveau V.

*
* *

L'observation de l'insertion des stagiaires AFPA corrobore le fait déjà connu, mais souvent négligé, que la formation professionnelle, au niveau V, ne débouche sur des emplois en concordance avec la qualification acquise que pour une fraction des formés seulement. La demande individuelle (ou l'offre) de formation et l'après-formation s'inscrivent dans un contexte où la relation formation-emploi se trouve profondément perturbée. Le recours à la formation postscolaire est principalement suscité par les difficultés d'emploi; mais dans le même temps il existe un écart croissant entre les sorties de l'appareil éducatif scolaire au niveau V et les possibilités économiques d'utilisation directe des qualifications demeurant à ce niveau.

On ne peut donc résoudre que partiellement, par les seules actions de formation, les difficultés d'insertion professionnelle des personnes non qualifiées, alors même que la crise de l'emploi affecte fortement

les populations qualifiées de niveau V, quelles qu'aient été les filières d'accès à ce niveau.

Car tel est bien le fait majeur : les filières courtes de l'enseignement professionnel ne débouchent que sur un marché raréfié où la qualification acquise n'est plus une condition suffisante pour l'emploi. Établies en fonction de la division du travail instaurée à l'ère du machinisme industriel, ces filières ne permettent que de façon très limitée un accès aux qualifications qui seront requises par la troisième révolution industrielle. Les mesures ponctuelles visant les franges des populations des niveaux VI et V qui éprouvent le plus de difficulté à s'insérer — pour nécessaires qu'elles soient — ne sont qu'aux marges d'un problème plus général : l'organisation et la répartition du travail ouvrier industriel et du travail de bureau dans une période de transition qui peut s'avérer longue.

2 254154 P 03 — *Travail et Emploi n° 14.*